Édition spéciale déchets
août 2016

Saulnois mag

Le journal de la Communauté de Communes du Saulnois

ÉDITO

Depuis le 1er juillet 2016, nous sommes officiellement entrés dans la période d'application de la redevance incitative.
Après une période probatoire d'un an, la Communauté de Communes du Saulnois vient de voter les tarifs de cette nouvelle redevance.

Dès à présent, vous pouvez suivre très précisément le contenu de votre facture. Mais ce qui est le plus remarquable, ce sont les résultats obtenus par l'évolution des tonnages de déchets collectés.
Les objectifs fixés pas la loi seront atteints : les efforts que nous poursuivons ensemble sont payants. Et nous pouvons encore progresser!

Je vous invite à lire attentivement les conseils qui vous sont proposés, car même si on ne peut rêver à un coût zéro, le fait de pouvoir contrôler et maîtriser sa facture est déjà une première récompense à tous les efforts fournis.

Et puis merci pour notre environnement et surtout celui que nous laisserons en héritage à nos enfants.

Roland Geis
Président de la Communauté de Communes du Saulnois

Communauté de communes du Saulnois

DÉMARRAGE DE LA RI

Les tarifs pour la facturation de la RI «au réel»

Depuis le 1er juillet 2016, la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) que vous aviez l'habitude de recevoir a disparu pour laisser place à la Redevance Incitative (RI).
Afin de clôturer la période de test, vous venez de recevoir votre 2ème facture à blanc de redevance incitative. Cette facture n'est pas à régler, elle vous permet d'estimer le montant de votre future facture en RI. Elle est basée sur les tarifs qui ont appliqués depuis le 1er juillet 2016, validés par le Conseil Communautaire du 23 mai 2016.

Grâce à vos efforts, la RI a baissé de 2 € par habitant et par an par rapport à la facture à blanc du 2ème semestre 2015!

Les tarifs de redevance incitative, à compter du 1er juillet 2016

	Part fixe annuelle comprenant 12 levées du bac*	Levée supplémentaire
Foyer 1 personne - Bac 80L	79,60 €	0,80 €
Foyer 2 personnes - Bac 120L	138,40 €	1,20 €
Foyer 3 personnes - Bac 180L	207,60 €	1,80 €
Foyer 4 personnes - Bac 180L	245,60 €	1,80 €
Foyer 5 personnes - Bac 240L	314,80 €	2,40 €
Foyer 6 personnes - Bac 240L	352,80 €	2,40 €

*La part fixe annuelle est calculée en fonction de la composition du foyer et du volume du bac pucé. Elle comprend :

- les charges fixes du service,
- les coûts de collecte et de traitement des déchets recyclables (sacs jaunes et bornes à verre)
- les coûts des déchèteries,
- le passage du camion benne,
- la mise à disposition et la maintenance des bacs pucés
- 12 collectes du bac pucé par an.

Exemple : pour une famille de 4 personnes qui sort son bac pucé 18 fois dans l'année (une fois toutes les 3 semaines environ), la redevance sera de :

Part fixe annuelle 3 personnes - bac 180L	= 245,60 €
+ 6 levées supplémentaires	= 6 x 1,80 €
Soit un total de	**256,40 €**

N'oubliez pas de nous contacter pour tout changement dans votre foyer (déménagement, évolution du nombre de personnes...) par téléphone au **03.87.05.24.36** ou par mail dechets@cc-saulnois.fr

> Pour plus de détail sur le calcul de la RI, vous pouvez consulter le règlement de facturation, librement téléchargeable sur notre site internet : www.cc-saulnois.fr/dechets

Évolution des tonnages : la baisse se confirme!

Entre le 1er juillet 2015 et le 30 juin 2016, depuis le début de la période test de la redevance incitative, les tonnages de déchets collectés sur le territoire du Saulnois continuent de baisser. Les chiffres parlent d'eux mêmes, merci pour vos efforts :

	Ordures ménagères résiduelles	Collectes sélectives (sacs jaunes et verre)	Déchèteries (hors gravats)
Performances des habitants du Saulnois	**163 kg/hab/an**	**104 kg/hab/an**	**171 kg/hab/an**
Moyenne nationale	270 kg/hab/an	76 kg/hab/an	198 kg/hab/an

ZOOM SUR...

LES GESTES POUR MAITRISER SA FACTURE

Jetez dans votre bac pucé uniquement les déchets qui ne peuvent pas être recyclés

Trier les déchets recyclables permet de leur assurer une seconde vie grâce au recyclage. Recycler, c'est récupérer la matière des déchets pour fabriquer de nouvelles choses, et c'est bénéfique pour tous, cela permet :

- d'économiser de l'énergie et des ressources naturelles utilisées pour la fabrication des objets,
- de créer des emplois locaux,
- de limiter les déchets enfouis,
- de maîtriser les coûts de la gestion des déchets.

Les déchèteries Communautaires

3 déchèteries sont à votre disposition pour trier encombrants, gravats, bois, déchets dangereux, etc. :

- route de Hampont à Château-Salins
- route de Loudrefing à Dieuze
- rue du Stade à Albestroff

N'oubliez pas votre carte d'accès pour y accéder!

> Plus d'informations (déchets acceptés, horaires d'ouverture...) sur notre site internet www.cc-saulnois.fr/dechets

Les bornes d'apport volontaire pour trier le verre et les textiles

Tous les **emballages en verre** (pots, bocaux, bouteilles) se recyclent. Pour cela, il suffit de les déposer dans l'une des 225 bornes à verre réparties sur le territoire.

Pensez également à apporter vos **vêtements, chaussures et linge de maison**, même usés ou déchirés, dans les conteneurs prévus à cet effet.

> Plus d'information sur le tri et le recyclage des textiles sur le site internet www.lafibredutri.fr

Les sacs jaunes

Les sacs jaunes pour le tri des emballages recyclables sont disponibles auprès de votre Mairie. Vous pouvez y déposer : bouteilles et flacons plastiques, papier, cartonnettes, briques alimentaire, emballages métalliques et aluminium.

Attention toutefois à ne pas emboîter les déchets les uns dans les autres car ils ne sont plus recyclables et sont considérés comme des erreurs de tri!

> Retrouvez les consignes de tri dans votre guide du tri et sur le notre internet www.cc-saulnois.fr/dechets

Je ne sors mon bac que lorsqu'il est plein

La part variable de la redevance incitative est fonction du nombre de levées de votre bac. Ainsi, lorsque vous présentez votre bac à la collecte, qu'il soit plein ou à moitié vide, le prix de la levée est le même. Il vaut donc mieux sortir le bac lorsqu'il est plein.

Pourquoi n'avoir mis que 12 levées par an dans l'abonnement?
Le seuil des 12 levées par an est un seuil de «sécurité». Il veille à prévenir les dépôts sauvages d'usagers qui voudraient réduire leur facture à tout prix.
Les levées supplémentaires ne sont pas une punition. Si vous avez besoin de plus de 12 levées annuelles, **le camion de collecte continue à passer chaque semaine.**

INSOLITE!

Des poules pour réduire ses déchets

Environ 1/4 de nos poubelles noires sont des déchets fermentescibles, c'est à dire des déchets qui pourraient être compostés. Il existe une autre alternative pour ces déchets : l'alimentation animale. C'est dans ce cadre de **la Communauté de Communes du Saulnois renouvelle l'opération «poules composteuses».**

- **Le principe?**

La CCS vous offre 2 poules pour vous aider à réduire vos déchets. Celles-ci sont à récupérer lors de la fête des poules qui se déroulera à Ajoncourt (57) le 16 octobre. **Attention, quantité limitée de poules, inscription obligatoire par internet www.cc-saulnois.fr/poules/**

- **Les conditions pour bénéficier de l'opération :**

- habiter sur le territoire du Saulnois
- ne pas avoir déjà bénéficié de l'opération et ne pas avoir de poules
- garder les poules chez soi

Cette année, possibilité de participer pour les établissements collectifs (écoles, maisons de retraite...)

- **Comment bénéficier de cette opération?**

Inscription obligatoire par internet : **www.cc-saulnois.fr/poules/**
ou par téléphone : Elodie Balezo au 03.87.01.97.98

Plus je trie mes déchets recyclables, moins je remplis mon bac pucé et moins je présente mon bac à la collecte!

INFORMATIONS UTILES

Une question sur la facturation? Un problème de collecte? Besoin de plus d'informations? ...

Le service déchets ménagers de la Communauté de Communes du Saulnois est à votre écoute :

- tél : 03.87.05.24.36
- mail : dechets@cc-saulnois.fr
- site web : www.cc-saulnois.fr/dechets

Pour nous rendre visite :
Centre technique communautaire (bâtiment orange)
Zone d'activité - 57170 Morville-lès-Vic

Nouvelle adresse!

L'ensemble du règlement du service déchets (facturation, collecte et déchèteries) est librement accessible sur notre site internet :
www.cc-saulnois.fr/dechets > documentation > formulaires et règlements.

Important Important Important Important Important Important

Vous déménagez? Le nombre de personnes dans votre foyer change?
N'oubliez pas de contacter le service déchets ménagers au 03.87.05.24.36 pour savoir quoi faire avec votre bac pucé et votre pass déchets.